

Commission des Finances  
de la commune de Mont-la-Ville

Au Conseil Général  
de la commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 19 janvier 2024

### **Préavis municipal 01/2024**

#### **Projet de rénovation de l'Eglise**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Mesdames Eliane Zürcher, Yannick Inostroza, rapporteur, Messieurs Denis Rochat, Gabor Fonyodi et Sylvain Marino s'est réunie les 21 et 27 décembre 2023, ainsi que les 11, 15 et 18 janvier 2024 afin d'étudier le préavis N° 01/2024.

La commission des finances a été très surprise des montants prévus pour la réfection de notre chère église.

Dans un premier temps, nous pensions qu'il n'était pas raisonnable d'investir plus que la somme programmée dans le plan des investissements 2022-2027 (CHF 400'000,-)

Cependant à la suite d'une séance avec la municipalité, il en découle que les travaux sur le bâtiment sont conséquents mais surtout, l'église est ancienne et classée ; tous travaux entrepris sur un tel bâtiment sont donc compliqués et onéreux.

De plus, entreprendre ces travaux nous permettraient de miser sur la durabilité et ne plus devoir faire des petites réparations coûteuses et peu efficaces, c'est pourquoi il s'avère nécessaire d'investir une somme si conséquente.

Notre discussion avec la municipalité nous a aussi éclairé par rapport au fait qu'aucun accès adapté à une mobilité réduite n'avait été chiffré. Cet élément est un manque. Il devra être ajouté par la suite, peut-être dans les montants mis en réserve. Tout en sachant que si une mise à l'enquête s'avère nécessaire, ce point sera obligatoire.

Il serait judicieux pour notre trésorerie d'entreprendre uniquement les travaux dits « indispensables et pertinents » de façon à redonner à notre église sa beauté d'antan et ainsi garantir sa préservation pour les prochaines décennies, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Avec tous ces efforts pour redonner de l'allure à notre village, il ne faudra pas oublier de réévaluer l'entretien usuel de notre église pour que ses investissements ne s'avèrent pas vains.

Pour la partie travaux dit « souhaitables », il ne nous semble pas nécessaire de les envisager pour l'instant. Le matériel en place (chauffage etc...) est encore fonctionnel, de plus l'église étant peu utilisée, cette dernière partie peut attendre une prochaine législature.

C'est pourquoi la commission des finances dépose un amendement afin d'effectuer uniquement les travaux suivants : indispensable, pertinent ainsi que les points 221.0 bis et 228.9 bis.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances émet un avis favorable sur le préavis 01/2024 avec l'amendement ci-dessus et propose :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de l'église incluant les travaux « indispensable » ainsi que les travaux « pertinents » + les points 221.0 bis et 228.9 bis.
2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 1'673'388.-
3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense de CHF 1'673'388.- de la manière suivante :
  - Prise en charge par la trésorerie courante : CHF 103'388.-
  - Emprunt bancaire : CHF 1'570'000.-
4. d'amortir cet investissement de la manière suivante :
  - prélèvement au fonds de réserve pour rénovation et entretien des bâtiments : CHF 74'970.- ;

- amortissement du solde de CHF 1'598'418.- sur une durée de 30 ans,  
soit CHF 53'280.60 par année

Pour la commission des finances :

Eliane Zürcher

Denis Rochat

Sylvain Marino

Gabor Fonyodi

Yannick Inostroza